

13 AVR. 2022

Département des Hauts-de-Seine

**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES*****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL*****SEANCE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2022**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 24
Représentés : 8
Pour : 24
Contre : 7
Abstentions : 0

**OBJET : Approbation du Compte Administratif 2021 de la ville**

L'An deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt-neuf mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en application de loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, MERCADIER Anne-Marie, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, LE FUR Pauline, conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

BULLETT Anne	pouvoir à	MERCADIER Anne-Marie
CONSTANT Pierre-Henri	pouvoir à	LECUYER Sophie
LHOSTE Roger	pouvoir à	CHAMBON Emmanuel
ROUSSEL Philippe	pouvoir à	LAFON Dominique
KEFIFA Zahira	pouvoir à	REIGADA Gabriela
GOUJA Sonia	pouvoir à	LE FUR Pauline
POGGI Léa-Iris	pouvoir à	MERGY Gilles

**Absents excusés** : VASTEL Laurent, PORCHERON Jean-Claude (pouvoir à VASTEL Laurent) BOUCLIER Arnaud, KATHOLA Pierre

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme PORTALIER-JEUSSE Constance est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants,

Vu le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération des documents d'information budgétaires et financières

Vu le compte administratif 2021 présenté par le Maire,

Vu l'avis de la commission,

Après que le Maire, Laurent VASTEL, se soit retiré de la séance dont la Présidence a ensuite été assurée par Mme REIGADA Gabriela,

### DECIDE

**Article 1** : d'approuver par chapitre, les réalisations et restes à réaliser de crédits suivants du Compte Administratif 2021 :

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	38 449 223,95	G	39 836 505,71
	Section d'investissement	B	10 483 915,52	H	14 140 074,09
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 107 506,07 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	6 287 705,31 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	55 220 844,78	= G+H+I+J	59 084 085,87
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	4 150 622,78	L	1 355 174,27
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	4 150 622,78	= K+L	1 355 174,27
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	38 449 223,95	= G+I+K	44 944 011,78
	Section d'investissement	= B+D+F	20 922 243,61	= H+J+L	15 495 248,36
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	59 371 467,56	= G+H+I+J+K+L	60 439 260,14

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E 0,00	K 0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 4 150 622,78	L 1 355 174,27
13	Subventions d'investissement	0,00	1 277 691,10
20	Immobilisations incorporelles	106 170,11	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 744 452,67	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	77 483,17
26	Participat° et créances rattachées	300 000,00	0,00

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	VOTES
011 – Charges à caractère général	Pour :24, contre : 8
012 – Charges de personnel et frais assimilés	Pour :24, contre : 8
014 - Atténuation de produit	Pour :24, contre : 8
65 – Autres charges de gestion courante	Pour :24, contre : 8
66 – Charges financières	Pour :24, contre : 8
67 – Charges exceptionnelles	Pour :24, contre : 8
68 – Dotation aux amortissements	Pour :24, contre : 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour :24, contre : 8

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

013 – Atténuations de charges	Pour :24, contre : 8
70 – Produits des serv. du domaine et ventes diverses	Pour :24, contre : 8
73 – Impôts et taxes	Pour :24, contre : 8
74 – Dotations, subventions et participations	Pour :24, contre : 8
75 – Autres produits de gestion courante	Pour :24, contre : 8
76 – Produits financiers	Pour :24, contre : 8
77 – Produits exceptionnels	Pour :24, contre : 8
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour :24, contre : 8

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

10 – Dotations, fonds divers et réserves	Pour :24, contre : 8
13 – Subventions d'investissement reçues	Pour :24, contre : 8
16 – Emprunts et dettes assimilées	Pour :24, contre : 8
20 – Immobilisations incorporelles (hors opérations)	Pour :24, contre : 8
21 – Immobilisations corporelles (hors opérations)	Pour :24, contre : 8
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	Pour :24, contre : 8
26 – Participations et créances	Pour :24, contre : 8
27 – Autres immobilisations financières	Pour :24, contre : 8
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour :24, contre : 8
041 – Opérations patrimoniales	Pour :24, contre : 8

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

10 – Dotations, fonds divers et réserves	Pour :24, contre : 8
13 – Subventions d'investissement reçues	Pour :24, contre : 8
16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	Pour :24, contre : 8
23 – Immobilisations en cours (hors opérations)	Pour :24, contre : 8
021 – Virement de la section de fonctionnement	Pour :24, contre : 8
024 – Produit des cessions	Pour :24, contre : 8
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	Pour :24, contre : 8
041 – Opérations patrimoniales	Pour :24, contre : 8

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

ARRIVÉ LE

13 AVR. 2022

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le : 13/04/22

Publication/Affichage le :

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Nicolas-Yves HENRY

# *Présentation du compte administratif 2021*

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2022  
DIRECTION DU POLE PILOTAGE ET MOYENS

VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
ARRIVÉE LE  
13 AVR. 2022  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ

## SOMMAIRE

<b>Synthèse générale</b> .....	<b>2</b>
I. <i>Propos introductif</i> .....	2
II. <i>Maquette budgétaire</i> .....	4
A.  Dépenses .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
B.  Recettes.....	4
III. <i>Résultat comptable</i> .....	6
IV. <i>Soldes de gestion</i> .....	8
<b>Présentation du compte administratif</b> .....	<b>9</b>
I. <i>Section de fonctionnement</i> .....	9
A.  Dépenses réelles de fonctionnement.....	9
B.  Recettes réelles de fonctionnement .....	13
C.  Opérations d'ordre .....	17
II. <i>Section d'investissement</i> .....	18
A.  Dépenses réelles d'investissement.....	18
B.  Recettes réelles d'investissement .....	19
C.  Opérations d'ordre .....	20
III. <i>Endettement</i> .....	21
IV. <i>Garanties d'emprunt</i> .....	21

## Synthèse générale

### I. Propos introductif

Le compte administratif clôture le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération des documents d'information budgétaires et financières. Il est également précisé que pour le vote du compte administratif 2021, Monsieur le Maire devant quitter la séance, il sera procédé à l'élection d'un Président de séance pour la durée des débats et du vote.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année considérée, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement).

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune
- l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Le vote du compte administratif est ici prévu en même temps que celui du budget primitif. En effet, même si cela oblige à clôturer l'exercice de manière précoce, ce calendrier permet l'intégration des résultats 2020 au budget primitif 2021 et supprime de fait le budget supplémentaire voté en cours d'exercice.

Le compte administratif de l'exercice 2021 traduit la volonté de résilience de la collectivité après un exercice 2020 particulièrement atypique, marqué une pandémie mondiale dont les conséquences ont continué de se faire sentir. Ce retour progressif à la normalité en 2021 a néanmoins nécessité des adaptations rapides et répétées afin de maintenir la continuité des services en dépit de la résurgence des crises épidémiques se manifestant par 3 vagues majeures (printemps, été et automne) et un confinement.

Ainsi, s'il présente une certaine « normalité » par rapport au précédent, ce compte administratif 2021 reflète également l'approche pragmatique et réactive de la collectivité face aux soubresauts de la situation sanitaire.

En effet, les équipements municipaux sont demeurés ouverts, les grands projets structurants ont continué d'avancer, l'entretien du patrimoine a été assuré et le soutien aux associations fontenaisiennes a été maintenu, ce malgré la disparition des aides exceptionnelles dont la Ville avait pu bénéficier en 2020 et de recettes issues des produits des services toujours en deçà de leur niveau pré-crise. Parallèlement, la collectivité a relancé en 2021 ses actions en faveur de la réussite scolaire des plus jeunes ainsi qu'en matière de cohésion et inclusion sociale.

Ces objectifs ont pu être atteints en conservant une gestion financière responsable et saine en termes d'endettement, grâce à une gestion maîtrisée des exercices budgétaires précédents, à un recours systématisé aux subventions et à l'effet en 2021 du levier fiscal permettant de compenser pour partie les handicaps structurels de la ville en termes de recettes.

## II. Maquette budgétaire

### A. Fonctionnement

- Dépenses

#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 205 540,95		7 205 540,95
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 858 940,41		20 858 940,41
014	Atténuations de produits	359 951,00		359 951,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 976 666,33		7 976 666,33
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	629 749,71	0,00	629 749,71
67	Charges exceptionnelles	231 217,24	41 387,00	272 604,24
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 145 771,31	1 145 771,31
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>37 262 065,64</b>	<b>1 187 158,31</b>	<b>38 449 223,95</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				

- Recettes

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	384 808,77		384 808,77
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 606 323,34		3 606 323,34
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		79 496,06	79 496,06
73	Impôts et taxes	28 167 369,76		28 167 369,76
74	Dotations et participations	6 793 166,06		6 793 166,06
75	Autres produits de gestion courante	545 783,81	0,00	545 783,81
76	Produits financiers	1 119,94	0,00	1 119,94
77	Produits exceptionnels	251 519,97	6 918,00	258 437,97
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>39 750 091,65</b>	<b>86 414,06</b>	<b>39 836 505,71</b>
<b>Pour information</b>				<b>5 107 506,07</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				



## B. Investissement

- Dépenses

### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 918,00	6 918,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 848 570,26	0,00	1 848 570,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	520 634,07		520 634,07
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	223 118,94	0,00	223 118,94
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 824 686,09	79 496,06	3 904 182,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 716 092,10	14 400,00	3 730 492,10
26	Participations et créances rattachées	250 000,00	0,00	250 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>10 383 101,46</b>	<b>100 814,06</b>	<b>10 483 915,52</b>
	<b>Pour information</b>			<b>6 287 705,31</b>
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>			

- Recettes

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 018 288,01	0,00	3 018 288,01
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	482 824,26		482 824,26
13	Subventions d'investissement	4 890 678,73	0,00	4 890 678,73
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 546 724,78	0,00	4 546 724,78
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		41 387,00	41 387,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	14 400,00	14 400,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 145 771,31	1 145 771,31
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>12 938 515,78</b>	<b>1 201 558,31</b>	<b>14 140 074,09</b>
	<b>Pour information</b>			<b>0,00</b>
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>			

### III. Résultat comptable

Pour rappel, le résultat comptable de l'exercice prend en compte l'ensemble des écritures réelles (paiement des factures et encaissement des recettes) et d'ordres (écritures sans impact sur la trésorerie comme les amortissements par exemple) réalisées au cours de l'exercice.

L'excédent cumulé de fonctionnement est reporté sur l'année suivante, une fois diminué du prélèvement effectué pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement atteignent 39 837 K€ en 2021.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 38 449 K€, permettant ainsi de dégager un résultat annuel de 1 387 K€.

Cumulé à la reprise des résultats des années antérieures, le résultat cumulé de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2021 s'établit à 6 495 K€. Cet excédent sera reporté sur l'exercice 2022 : une partie sera affectée à l'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section<sup>1</sup>, le solde étant affecté à la section de fonctionnement.

	CA 2019	CA 2020	CO <sup>1</sup> 2021	CA 2021
Recettes totales de fonctionnement	38 773 537	37 591 408	40 474 295	39 836 506
- Dépenses totales de fonctionnement	37 339 364	37 545 927	40 858 218	38 449 224
<b>= Résultat de fonctionnement de l'année</b>	<b>1 434 173</b>	<b>45 480</b>	<b>-383 923</b>	<b>1 387 282</b>
+ Reprise résultat exercice antérieur	6 164 123	5 544 850	5 107 506	5 107 506
<b>= Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>7 598 296</b>	<b>5 590 330</b>	<b>4 723 583</b>	<b>6 494 788</b>

<sup>1</sup> Crédits ouverts: ce montant correspond au vote du BP modifié par l'ensemble des décisions modificatives votées en 2021

En investissement, les recettes d'investissement, excédent de fonctionnement capitalisé<sup>2</sup> compris, s'élèvent à 14 140 K€ et les dépenses à 10 484 K€, soit un résultat annuel positif de 3 656 K€.

Cet excédent est minoré du déficit reporté des années antérieures, le résultat cumulé d'investissement à l'issue de l'exercice 2021 affiche un déficit et s'établit à -2 632 K€. Ce résultat sera reporté en investissement sur l'exercice 2022.

	CA 2019	CA 2020	CO <sup>1</sup> 2021	CA 2021
Recettes totales d'investissement	11 620 201	11 980 451	24 218 898	14 140 074
- Dépenses totales d'investissement	13 961 187	11 447 845	17 931 192	10 483 916
<b>= Résultat de investissement de l'année</b>	<b>-2 340 986</b>	<b>532 607</b>	<b>6 287 705</b>	<b>3 656 159</b>
+ Reprise résultat exercice antérieur	-4 479 326	-6 820 312	-6 287 705	-6 287 705
<b>= Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>-6 820 312</b>	<b>-6 287 705</b>	<b>0</b>	<b>-2 631 547</b>

<sup>1</sup> Crédits ouverts: ce montant correspond au vote du BP modifié par l'ensemble des décisions modificatives votées en 2021

<sup>1</sup> Correspondant au cumul du résultat cumulé d'investissement et du résultat des restes à réaliser.

<sup>2</sup> Chaque année la collectivité affecte une partie de son résultat de fonctionnement à l'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section. En 2021, cette capitalisation s'élève à 482 824,26 €.

A l'issue de l'exercice 2021, le budget principal de la ville de Fontenay-aux-Roses affiche un excédent global de clôture de 3 863 K€. Ce résultat doit néanmoins être mis en perspective par rapport au niveau des restes à réaliser 2021, reportés en investissement sur l'exercice 2022.

Les restes à réaliser (RAR) 2021 en dépenses d'investissement qui s'élèvent à 4 151 K€ sont en partie compensés par les RAR en recettes d'investissement établies à 1 355 K€. Ainsi le solde des RAR reportés en 2022 est de - 2 795 K€. L'excédent global de clôture net des RAR atteint 1 068 K€ au 31 décembre 2021.

La section d'investissement affiche un besoin de financement de 5 427 K€ nécessitant un prélèvement équivalent sur l'excédent de fonctionnement cumulé.

	CA 2019	CA 2020	CO <sup>1</sup> 2021	CA 2021
Restes à réaliser en recettes	9 623 747	9 612 163	s.o.	1 355 174
- Restes à réaliser en dépenses	4 856 881	3 807 282	s.o.	4 150 623
<b>= Solde des restes à réaliser</b>	<b>4 766 866</b>	<b>5 804 881</b>	s.o.	<b>-2 795 449</b>
+ Résultat de la section d'investissement	-6 820 312	-6 287 705	0	-2 631 547
<b>= Affectation du résultat en investissement n+1</b>	<b>-2 053 446</b>	<b>-482 824</b>	s.o.	<b>-5 426 995</b>

<sup>1</sup> Crédits ouverts: ce montant correspond au vote du BP modifié par l'ensemble des décisions modificatives votées en 2021

#### IV. Soldes de gestion

Calculés uniquement sur les dépenses et recettes réelles de l'exercice, ces éléments permettent de mesurer la soutenabilité à long terme de la situation financière de la ville (épargne brut courant), sa capacité à couvrir le remboursement de la dette (épargne brute) et enfin sa capacité à dégager de l'autofinancement (épargne nette) pour les investissements.

Les soldes de gestion ne tiennent pas compte des reports excédentaires des années passées ainsi que des dotations aux amortissements (mouvements d'ordre) et permettent ainsi d'identifier les différents équilibres des flux financiers réels de l'année écoulée.

Conformément aux principes d'analyse financière, plusieurs retraitements ont été réalisés afin de refléter une image sincère de la situation financière de la ville notamment les produits des cessions d'immobilisations (retraités en recettes d'investissement).

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement courant	38 375 779	37 268 368	39 497 452
- Dépenses de fonctionnement courant	35 598 633	35 777 687	36 401 099
<b>= Excédent brut de fonctionnement courant</b>	<b>2 777 145</b>	<b>1 490 681</b>	<b>3 096 353</b>
+ Résultat fin. (dont intérêts de la dette)	-593 080	-631 325	-628 630
+ Résultat exceptionnel	212 330	194 279	-21 084
<b>= Epargne brute</b>	<b>2 396 395</b>	<b>1 053 635</b>	<b>2 446 639</b>
- Remboursement du capital	1 753 168	1 748 485	1 848 570
<b>= Epargne nette</b>	<b>643 227</b>	<b>-694 850</b>	<b>598 069</b>

Au 31 décembre 2021, la ville affiche une épargne nette de 598 K€.

En matière de capacité de désendettement, le délai de désendettement de la Ville au 31 décembre 2021 s'élève à 12,7 ans, en nette amélioration par rapport à 2020.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
/ Encours de dette au 31/12	25 305 410	28 356 925	31 043 354
/ Epargne brute	2 396 395	1 053 635	2 446 639
<b>= Délai de désendettement (en années)</b>	<b>10,6</b>	<b>26,9</b>	<b>12,7</b>

## Présentation du compte administratif

### I. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La section de fonctionnement présente des dépenses à hauteur de 38 449 K€ (dont 1 187 K€ d'opérations d'ordre) et 39 836 K€ en recettes (dont 86 K€ d'opérations d'ordre) avant intégration de la reprise du résultat des années antérieures. Le fonctionnement fait ainsi ressortir un excédent de clôture annuel de 1 387 K€, en nette amélioration par rapport à 2020 (45 K€, soit +1 342 K€). Ce résultat s'explique par une hausse plus que proportionnelle des recettes (+6,0%) par rapport aux dépenses (+2,4%).

#### A. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 623 K€, soit +1,7 % entre 2020 et 2021. Après intégration des charges financières et exceptionnelles, la croissance enregistrée des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 831 K€, soit +2,3% entre 2020 et 2021.

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2021	CA 2021/2020	Taux d'exéc. 2021
011 - Charges à caractère général	7 050 401	7 072 291	7 612 668	7 852 353	7 205 541	1,9%	91,8%
012 - Charges de personnel	20 554 318	20 603 832	20 903 832	21 025 832	20 858 940	1,2%	99,2%
014 - Atténuation de produits	379 025	349 578	349 578	359 951	359 951	3,0%	100,0%
65 - FCCT	5 844 741	5 782 742	6 070 000	6 116 965	6 116 965	5,8%	100,0%
65 - Autres charges de gestion courante	1 770 149	1 969 244	2 018 777	2 063 592	1 859 701	-5,6%	90,1%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>35 598 633</b>	<b>35 777 687</b>	<b>36 954 855</b>	<b>37 418 693</b>	<b>36 401 099</b>	<b>1,7%</b>	<b>97,3%</b>
66 - Charges financières	594 340	632 585	649 500	649 500	629 750	-0,4%	97,0%
67 - Charges exceptionnelles	96 160	20 139	23 100	233 100	231 217	n.s.	99,2%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>36 289 133</b>	<b>36 430 411</b>	<b>37 627 455</b>	<b>38 301 293</b>	<b>37 262 066</b>	<b>2,3%</b>	<b>97,3%</b>

#### ► Charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses récurrentes et d'activités (hors personnel) de la commune (fluides, petites fournitures, les contrats, honoraires, maintenance, l'entretien du matériel, des bâtiments, les impôts...).

Les dépenses consacrées au fonctionnement courant des services apparaissent en hausse par rapport à 2020 (+1,9%). Cette évolution relativement mesurée cache néanmoins de fortes variations selon les secteurs, à la hausse comme à la baisse, souvent corrélées à l'évolution de la crise sanitaire. Ainsi et sans surprise, les secteurs des pôles enfance et vie locale sont les plus impactés à la hausse.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2021	Evolution 2021/2020
<b>dont Pôle Enfance</b>	<b>1 447 804</b>	<b>1 280 120</b>	<b>1 739 355</b>	<b>1 777 355</b>	<b>1 611 611</b>	<b>25,9%</b>
<i>Petite Enfance</i>	139 910	111 979	147 855	147 855	130 450	16,5%
<i>Education (Vie Scolaire, Periscolaire, ATSEM)</i>	392 093	417 757	603 920	641 920	539 851	29,2%
<i>Restauration</i>	915 801	750 384	987 580	987 580	941 309	25,4%
<b>dont Pôle Santé Solidarité</b>	<b>137 136</b>	<b>486 122</b>	<b>175 705</b>	<b>185 705</b>	<b>107 848</b>	<b>-77,8%</b>
<i>CMSA</i>	74 509	451 962	107 155	117 155	88 609	-80,4%
<i>Maison de Quartier</i>	62 627	34 159	68 550	68 550	19 238	-43,7%
<b>dont Pôle Vie Locale</b>	<b>462 340</b>	<b>182 532</b>	<b>439 040</b>	<b>445 540</b>	<b>373 430</b>	<b>104,6%</b>
<i>Animation</i>	275 123	44 969	236 250	236 250	211 731	370,8%
<i>Jeunesse</i>	37 406	21 839	45 940	49 940	40 393	85,0%
<i>Vie Associative</i>	65 076	62 186	66 450	66 450	68 406	10,0%
<i>Sports</i>	84 735	53 538	90 400	92 900	52 900	-1,2%
<b>dont Pôle Urbanisme Habitat</b>	<b>204 442</b>	<b>243 931</b>	<b>241 120</b>	<b>241 120</b>	<b>198 859</b>	<b>-18,5%</b>
<i>Développement économique (Anim. Com., Dév éco)</i>	4 513	699	21 950	21 950	14 939	n.s.
<i>Patrimoine</i>	195 781	239 623	213 170	213 170	166 993	-30,3%
<i>Urbanisme</i>	4 148	3 609	6 000	6 000	16 928	n.s.
<b>dont Pôle Cadre de Vie</b>	<b>1 335 905</b>	<b>1 431 409</b>	<b>1 315 800</b>	<b>1 315 800</b>	<b>1 297 581</b>	<b>-9,3%</b>
<i>Environnement et condition animale</i>	494 854	517 113	481 200	481 200	464 101	-10,3%
<i>Voirie</i>	841 051	914 295	834 600	834 600	833 480	-8,8%
<b>dont Pôle DST/Bâti</b>	<b>1 632 962</b>	<b>1 530 484</b>	<b>1 636 650</b>	<b>1 636 650</b>	<b>1 513 748</b>	<b>-1,1%</b>
<b>dont autres</b>	<b>1 829 451</b>	<b>1 917 695</b>	<b>2 064 998</b>	<b>2 250 183</b>	<b>2 102 134</b>	<b>9,6%</b>
<b>Total</b>	<b>7 050 041</b>	<b>7 072 294</b>	<b>7 612 668</b>	<b>7 852 353</b>	<b>7 205 211</b>	<b>1,9%</b>

### Principales variations par rapport à 2020

- Pôle Enfance +331 K€      *Reprise des actions suite à la réduction des restrictions*

*Restauration* : croissance des frais de restauration scolaire fortement réduits en 2020 du fait des périodes de confinement successives et qui retrouvent en 2021 un niveau comparable à 2019.

*Education* : réorganisation des séjours à destination des enfants organisés par les Centres de Loisirs après leur annulation en 2020, augmentation des frais de transports pour emmener les enfants aux activités scolaires (piscines, gymnases, etc.) et extrascolaires, dont une partie avait été supprimée en 2020 pour cause de pandémie, etc.

- Pôle Vie Locale +191 K€      *Une levée des restrictions permettant de poursuivre le développement de nos actions en faveur de la cohésion et de l'inclusion sociale*

*Animation* : retour d'une grande partie des événements, favorisant l'inclusion sociale et participant au dynamisme de la ville, annulés en 2020 à cause de la crise sanitaire (organisation d'expositions, inaugurations, fête nationale, marché de Noël)

*Jeunesse* : réorganisation d'actions à destination des jeunes du Club pré-Ados et de l'espace Joséphine Baker après leur annulation en 2020.

- Autres services +185 K€      *Nettoyage, Informatique, Courrier, Communication*

L'évolution de la crise sanitaire a engendré de nouveaux coûts dans certains secteurs, avec notamment :

- la croissance des frais de prestation de nettoyage des structures et des produits d'entretien pour satisfaire les protocoles sanitaires et assurer à la population une protection face à la pandémie
- l'augmentation des coûts d'informatique et de téléphonie avec le déploiement du télétravail et la souscription à de nouvelles plateformes (Rdv en ligne, Doctolib')

afin de conserver un niveau optimal de service public et répondre aux nouveaux besoins de la population.

En parallèle, certains services avaient constaté une diminution de leurs dépenses en 2020 du fait de la crise et ont connu en 2021 un niveau de dépenses comparable à 2019, soit en augmentation par rapport à 2020. C'est le cas des dépenses liées à la communication, au courrier, etc.

- Pôle Cadre de Vie -134 K€ *Transfert de compétences et réduction de coût lié au COVID*

*Environnement et condition animale* : en 2020 de nombreuses dépenses ont été engagées pour gérer les conséquences directes de la crise sanitaire, notamment en matière de frais de désinfection du mobilier urbain. Ces dépenses n'ont pas été reconduites en 2021.

*Voirie* : transfert de la compétence voirie à 100% à VSGP au 1<sup>er</sup> avril 2021 réduisant, de fait, les coûts de fonctionnement. Cette diminution est compensée néanmoins par une augmentation du fonds de compensation des charges transférées (chapitre 65)

- Pôle Santé Solidarité -379 K€ *Disparition de dépenses 2020 liées au COVID*

*CMSA* : en 2020 de nombreuses dépenses ont été engagées pour gérer les conséquences directes de la crise sanitaire dont près de 400 K€ d'achats de masques et de gel hydroalcoolique à destination de la population. Ces dépenses n'ont pas été reconduites en 2021.

#### ► Charges de personnel (Chapitre 012)

Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses de la collectivité. Elles ont augmenté de 1,2% entre 2020 et 2021.

Cette augmentation maîtrisée résulte pour partie de l'application de directives étatiques :

- l'application de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui se traduit par une revalorisation des grilles indiciaires pour certains agents de la catégorie C ainsi que de la catégorie A ;
- l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et au 1<sup>er</sup> octobre 2021 (3,2%), qui s'est traduite par l'augmentation des taux de vacances ainsi que la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie B et C sur les premiers échelons.
- une revalorisation du forfait élection de 50% appliquée aux élections régionales et départementales du mois de juin 2021, au regard des circonstances exceptionnelles d'organisation (double scrutin et contraintes sanitaires).

Par ailleurs, la collectivité poursuit son plan de résorption de l'emploi précaire et a dans ce cadre procédé à 13 titularisations et stagiairisations en 2021.

La maîtrise de l'augmentation des effectifs au regard des besoins réels constatés ainsi que le transfert à VSGP de 5 agents au 1<sup>er</sup> avril 2021 (dans le cadre du transfert de la compétence voirie) permettent cependant de neutraliser une partie de ces surcoûts et de maintenir une masse salariale quasi constante.

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021 Estimation	2021/2020
Masse salariale	19 039	19 903	19 719	19 781	19 680	19 908	1,2%
Assurance du personnel	325	324	465	596	600	604	0,6%
CNAS	0	0	0	0	111	105	-4,9%
Allocation de retour à l'emploi	281	305	307	177	213	242	13,9%
<b>Charges de personnel</b>	<b>19 645</b>	<b>20 532</b>	<b>20 491</b>	<b>20 554</b>	<b>20 604</b>	<b>20 859</b>	<b>1,2%</b>

► Atténuation de produits (Chapitre 014)

Ce chapitre n'enregistre que la contribution de la Ville au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds, mis en place par la loi de finances pour 2012, se calcule sur l'ensemble du périmètre de l'EPT pour ensuite être réparti entre le territoire et ses villes membres, en fonction de critères de ressources et de population fixés par la loi. En 2021, le montant dû par Fontenay aux Roses s'est élevé à 360 K€, soit en très légère hausse par rapport à 2020 (+10 K€). Pour information, le FPIC de l'ensemble du territoire Vallée Sud Grand Paris se chiffre à 13,7 millions d'euros, dont 10,57 millions d'euros sont répartis entre les communes.

► Fonds de Compensation des charges transférées (FCCT – chap. 65)

Conséquence de la création de la Métropole du Grand Paris en 2016, le FCCT a été créé pour compenser les territoires du transfert de leur fiscalité vers les communes. Il intègre donc un volet fiscal mais également un volet compétence visant à neutraliser budgétairement les transferts de compétences communales vers l'EPT Vallée-Sud-Grand-Paris. En 2021, cette charge est en augmentation de 334 K€, résultat de plusieurs effets cumulés :

- disparition de la réduction ponctuelle du FCCT de 96 K€ accordée exceptionnellement en 2020 par VSGP afin d'aider la commune à financer le surcoût lié à la crise sanitaire ;
- reversement des produits générés par le dynamisme fiscal des bases, suite au transfert de la fiscalité intervenu en 2016 (+58 K€) ;
- transfert à 100% de la compétence voirie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 (+180 K€).

**NB** : L'évolution liée au transfert de compétence est néanmoins neutralisée par la diminution, d'une part, des frais de personnel des agents transférés (115,5 K€ entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 décembre) et, d'autre part, des dépenses en matière de réfection de la voirie désormais prises en charge par VSGP (aussi bien en fonctionnement qu'en investissement).

► Autres charges de gestion courante (Chapitre 65 hors FCCT)

Le solde des autres charges de gestion courante s'élève à 1 860 K€ en 2021 et comprend principalement les subventions que verse la Ville en soutien aux associations ainsi que les subventions qui permettent d'équilibrer les budgets des établissements publics qui lui sont rattachés (CCAS, CCJL et CDE). La diminution constatée par rapport à 2020 (-109,5 K€) résulte principalement de :

- la reprise sur le budget de la Ville du marché de matériel scolaire jusque-là porté par la Caisse des Ecoles (CDE) dans le cadre de sa mise en sommeil votée en septembre 2021.



Le budget principal a ainsi financé le matériel scolaire dès la rentrée de septembre et la subvention d'équilibre versée à la Caisse des Ecoles a été réduite de ce montant (-38 K€).

- la diminution du besoin de financement du CCAS. En effet, la persistance de la crise sanitaire a eu pour conséquences, en 2021, l'annulation de plusieurs événements et activités de loisirs financés par le CCAS. Parallèlement, certaines dépenses exceptionnelles subies en 2020 et liées aux premiers confinements n'ont pas été reconduites. Ainsi, la subvention nécessaire pour équilibrer le budget du CCAS a diminué par rapport à celle de l'année précédente (-95 K€).

Dans le même temps, les subventions versées en soutien aux associations ont légèrement augmenté.

► Charges financières (Chapitre 66)

Ce chapitre est constitué par les frais financiers à savoir essentiellement la charge des intérêts de la dette et des intérêts courus non échus. Stables par rapport à 2020, ces charges s'élèvent à 630 K€.

► Charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Les charges exceptionnelles qui s'élèvent en 2021 à 231 K€ dépassent le niveau constaté ces dernières années. Des charges sur opérations de gestion, le solde de deux contentieux anciens et le succès rencontré par le nouveau dispositif *Chèque Sport* à destination des jeunes fontenaisiens expliquent cette croissance.

## B. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 2 254 K€, soit +6,0%, entre 2020 et 2021.

	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2021	CA 2021/2020	Taux d'exécut. 2021
70 - Produits des services	3 886 743	3 167 918	4 246 155	4 256 455	3 606 323	13,8%	84,7%
73 - Impôts et taxes	25 780 512	25 733 380	27 934 403	28 204 403	28 167 370	9,5%	99,9%
74 - Dotations et participations	7 659 468	7 551 088	6 899 506	6 714 583	6 793 166	-10,0%	101,2%
75 - Autres produits de gestion courante	534 187	431 429	479 854	479 854	545 784	26,5%	113,7%
013 - Atténuations de charges	515 340	384 553	505 000	505 000	384 809	0,1%	76,2%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>38 376 250</b>	<b>37 268 368</b>	<b>40 064 919</b>	<b>40 160 296</b>	<b>39 497 452</b>	<b>6,0%</b>	<b>98,3%</b>
76 - Produits financiers	1 260	1 260	0	0	1 120	-11,1%	s.o.
77 - Produits exceptionnels	308 490	226 258	227 000	227 000	251 520	n.s.	110,8%
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>38 686 000</b>	<b>37 495 886</b>	<b>40 291 919</b>	<b>40 387 296</b>	<b>39 750 092</b>	<b>6,0%</b>	<b>98,4%</b>

► Atténuation de charges (Chapitre 013)

Les atténuations de charges correspondent aux recettes perçues en compensation de dépenses supportées par la ville. Ce chapitre enregistre notamment les remboursements de charges de personnel en congés longue durée, congés longue maladie, maternité versés par la sécurité sociale et l'assureur de la ville. Pour 2021 ces recettes sont identiques à celles constatées en 2020, soit 385 K€.

► Produits des services (Chapitre 70)

Les produits des services correspondent pour l'essentiel aux recettes liées à la facturation des services publics dont bénéficient les fontenaisiens (restauration scolaire, centres de loisirs, crèches, portage des repas à domicile ...) ainsi que les refacturations des mises à dispositions de personnel. Pour 2021 le montant réalisé affiche une hausse de 438 K€ par rapport à son niveau de 2020, soit +13,8%.

Cette forte croissance est cependant à contextualiser car la comparaison s'effectue avec l'année 2020 qui avait enregistré une diminution record de recettes (-719 K€ par rapport à 2019) induite par les effets de la crise sanitaire et notamment la fermeture des équipements (crèches, écoles, centre de loisirs, etc.). Ainsi les recettes 2021, malgré une forte croissance comparé à 2020, n'atteignent toujours pas les niveaux constatés en 2019.

Chapitre 70 - Produits des services	CA 2019	CA 2020	BP 2021	Crédits ouverts (BP+DM)	CA 2021	Evolution 2021/2020
<b>dont Pôle Enfance</b>	<b>2 335 654</b>	<b>1 666 525</b>	<b>2 475 465</b>	<b>2 407 765</b>	<b>2 123 478</b>	<b>27,4%</b>
Petite Enfance	639 024	424 225	680 700	613 000	637 530	50,3%
Education (Vie Scolaire, Periscolaire)	528 653	358 909	596 200	596 200	420 142	17,1%
Restauration	1 167 977	883 391	1 198 565	1 198 565	1 065 805	20,6%
<b>dont Pôle Santé Solidarité</b>	<b>738 485</b>	<b>713 543</b>	<b>883 000</b>	<b>883 000</b>	<b>630 340</b>	<b>-11,7%</b>
CMSA	734 518	712 225	880 000	880 000	630 340	-11,5%
Maison de Quartier	3 967	1 318	3 000	3 000	0	-100,0%
<b>dont Pôle Urbanisme Habitat</b>	<b>123 771</b>	<b>129 675</b>	<b>133 100</b>	<b>965 690</b>	<b>97 743</b>	<b>-24,6%</b>
Patrimoine	44 146	58 430	43 100	43 100	53 771	-8,0%
Urbanisme	79 625	71 245	90 000	90 000	43 971	-38,3%
<b>dont Mise à disposition de personnel</b>	<b>516 188</b>	<b>539 754</b>	<b>579 230</b>	<b>579 230</b>	<b>512 319</b>	<b>-5,1%</b>
<b>dont autres</b>	<b>172 646</b>	<b>118 422</b>	<b>175 360</b>	<b>253 360</b>	<b>242 444</b>	<b>104,7%</b>
<b>Total</b>	<b>3 886 744</b>	<b>3 167 918</b>	<b>4 246 155</b>	<b>5 089 045</b>	<b>3 606 323</b>	<b>13,8%</b>

Principales variations par rapport à 2020 :

- Pôle Enfance : les recettes de ce secteur, qui représentent près de 60% des produits des services perçus par la Ville, correspondent en majeure partie aux participations des familles pour les crèches, la restauration scolaire ainsi que les activités du centre de loisirs. Ces recettes affichent une très forte croissance en 2021 par rapport à 2020, mais restent en deçà du niveau de recettes perçu en 2019. Ce constat s'explique par :

- le confinement de trois semaines imposé par la troisième vague de la COVID-19 au printemps dernier et engendrant la fermeture de crèches, écoles et centre de loisirs ;
- les fermetures ponctuelles de classes ou de sections de crèche pour cas COVID ;

- l'apparition de nouveaux comportements de la part des usagers (télétravail) réduisant les amplitudes horaires de nombreux contrats de crèches ainsi que le nombre d'inscriptions à la cantine, en particuliers des familles ayant les plus hauts quotients familiaux ;
  - une précarisation accrue des familles fontenaisiennes, en partie induite par les effets de la crise sanitaire sur l'économie et l'emploi.
- Pôle Santé Solidarité : la diminution des recettes de consultation du Centre Municipal de santé s'explique par le départ de plusieurs professionnels de santé, difficiles à remplacer sur la période, ainsi que par les mesures de couvre-feu imposées au second semestre.
- Pôle Urbanisme Habitat : les redevances d'occupation du domaine public, seules ressources de ces services, ont continué leur décrue entamée en 2019.

► Impôts et taxes (Chapitre 73)

Le produit des impôts et taxes, qui s'élève à 28 167 K€ en 2021 (soit +2 434 K€) est la première source de financement de la section de fonctionnement.

La principale recette de ce chapitre correspond aux produits de impôts locaux directs. En 2021, la réforme visant la suppression de la taxe d'habitation a modifié en profondeur le panier de ressources fiscales. Afin de compenser la perte du produit de taxe d'habitation, la ville récupère le taux de foncier bâti appliqué jusqu'alors par le département (7,08%) et un coefficient correcteur vient compenser la perte résiduelle.

	2019	2020	2021
x Bases de foncier bâti	39 950 710	40 313 876	40 307 583
x Taux de foncier bâti	17,50%	17,50%	27,73%
= <b>Produit de foncier bâti</b>	<b>6 991 374</b>	<b>7 054 928</b>	<b>11 177 293</b>
+ Bases de taxe d'habitation Majorée - rés. Secondaire	57 105 106	57 341 270	1 629 581
x Taux de taxe d'habitation	21,30%	21,30%	21,30%
= <b>Produit de taxe d'habitation</b>	<b>12 228 143</b>	<b>12 278 059</b>	<b>414 604</b>
+ Bases de foncier non bâti	76 876	83 711	84 548
x Taux de foncier non bâti	17,10%	17,10%	17,10%
= <b>Produit de foncier non bâti</b>	<b>13 146</b>	<b>14 315</b>	<b>14 458</b>
+ Coefficient correcteur			9 698 832
+ Rôles supplémentaires	39 950	20 002	39 261
<b>Total</b>	<b>19 272 613</b>	<b>19 367 303</b>	<b>21 344 447</b>

Ainsi, une partie de la croissance du produit de foncier bâti s'explique par la récupération du taux départemental et vient compenser la perte du produit de taxe d'habitation. Ce transfert n'a aucun impact sur le niveau de cotisation des ménages.

L'amélioration globale des recettes fiscales résulte principalement de l'augmentation du taux de taxe foncière (passant de 24,58% taux départemental intégré à 27,73%) voté par le conseil municipal en 2021.

Outre les recettes de la fiscalité directe, les impôts et taxes de la Ville sont principalement constitués de :

- l'attribution de compensation versée par la métropole du Grand Paris en compensation de la fiscalité professionnelle historiquement perçue par la Ville. Cette recette, sans transfert de compétence à la MGP est gelée chaque année (3 986 K€);

- l'attribution au fonds de solidarité de la région Île-de-France (1,2 M€), soit +270 K€ par rapport à 2020 justifiée par une dégradation de nos critères (richesse fiscale potentielle par habitant ; revenu par habitant ; etc.) par rapport aux moyennes régionales ;
- les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) en augmentation par rapport à 2020 (1,28 M€, soit +255 K€).

► Dotations et participations (Chapitre 74)

Les dotations et participations de fonctionnement perçues par la Ville en 2021 concernent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat (3 585 K€ de dotation forfaitaire et dotation de solidarité urbaine) et les participations versées par la Caisse d'Allocations Familiales et le conseil départemental (respectivement 2 063 K€ et 561 K€).

En 2021 les dotations et participations s'élèvent à 6 793 K€ soit une diminution de 758 K€ par rapport à 2020. Cette évolution résulte principalement de :

- la disparition des compensations fiscales liées à la taxe d'habitation (- 370 K€), cet impact de la réforme portant suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est cependant neutralisé à travers le coefficient correcteur au chapitre 73 ;
- la non-reconduction de l'aide exceptionnelle versée par le département en 2020 dans le cadre du contrat de soutien conclu entre la ville et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine afin de permettre aux communes de faire face aux dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire (-245 K€) ;
- le désengagement progressif du département en matière de participation aux frais de fonctionnement des deux crèches faisant l'objet d'une convention de municipalisation.

► Autres produits de gestion courante (Chapitre 75)

Ces recettes correspondent aux différents revenus générés par le patrimoine communal bâti (locations de salles, de gymnases, loyers, etc.) et à la redevance de délégation de service public de la halle aux comestibles.

- En 2021 ces recettes augmentent de 114 K€ par rapport à 2020, il s'agit cependant d'un effet de rattrapage de recettes de revenus des immeubles et de redevances SOMAREP générées par la Halle aux comestibles. Il ne s'agit donc pas de recettes pérennes.

► Produits financiers et exceptionnels (Chapitre 76 et 77)

Les montants perçus en matière de produits financiers et exceptionnel (253 K€) sont légèrement supérieurs aux prévisions budgétaires qui avaient été faites pour l'exercice 2021 établies sur les réalisations 2020. Ce sont principalement des produits sur opération de gestion (198 K€ - stables par rapport à 2020) et des produits de cessions (41 K€ contre 12 K€ en 2020).

### C. Opérations d'ordre

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement. Ces mouvements sont donc financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Les opérations d'ordre peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

En 2021, la ville a procédé aux opérations d'ordre de fonctionnement suivantes :

En recettes les opérations d'ordre s'élèvent à 86 414 € dont :

- 79 496 € de valorisation de travaux effectués en régie (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).
- 6 918 € d'écritures relatives aux cessions (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).

En dépenses les opérations d'ordre s'élèvent à 1 187 158 € dont :

- 1 145 771 € au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciations des actifs de la collectivité (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).
- 41 387 € au titre du transfert en investissement des cessions d'immobilisations comptabilisées en section de fonctionnement (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant).

## II. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est étroitement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement concerne tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

La section d'investissement présente en 2021 des recettes à hauteur 14 140 K€ (dont 1 202 K€ d'opérations d'ordre) et de 10 484 K€ en dépenses (dont 101 K€ d'opérations d'ordre) avant intégration de la reprise du résultat des années antérieures. L'investissement fait ainsi ressortir un excédent de clôture annuel de 3 656 K€.

Ce résultat s'explique par une hausse plus que proportionnelle des recettes (+6,0%) par rapport aux dépenses (+2,4%).

	CA 2020	BP 2021	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	CA 2021
Subventions reçues	1 585 316	2 362 520	7 797 571	4 890 679
FCTVA	1 769 647	1 540 000	1 540 000	1 555 791
Taxe d'aménagement	517 989	500 000	1 554 986	1 462 497
Affectation 1068 n-1	2 053 446	482 824	482 824	482 824
Autres recettes	21 821	0	11 434	11 434
<b>Recettes réelles d'investissement hors emprunt (1)</b>	<b>5 948 218</b>	<b>4 885 344</b>	<b>11 386 816</b>	<b>8 403 225</b>
Dépenses d'équipement (20.21.23)	9 487 776	10 779 700	14 303 762	8 284 531
Participation versée (204.26.27.13)	3 945	302 000	1 387 000	250 000
Autres	0	0	50 720	0
<b>Dépenses réelles d'investissement hors dette (2)</b>	<b>9 491 721</b>	<b>11 081 700</b>	<b>15 741 482</b>	<b>8 534 531</b>
<b>Résultat réel avant prise en cpte de la dette (2)-(1)</b>	<b>-3 543 503</b>	<b>-6 196 356</b>	<b>-4 354 667</b>	<b>-131 306</b>
- Remboursement de l'emprunt yc GD	1 748 485	1 902 710	1 902 710	1 848 570
+ Emprunt nouveau	4 804 600	5 002 000	9 525 857	4 535 291
+ Solde des opérations d'ordre	1 019 995	2 187 890	2 516 890	1 100 744
<b>= Résultat de la section d'investissement</b>	<b>532 607</b>	<b>-909 176</b>	<b>5 785 370</b>	<b>3 656 159</b>
+ Résultat des années antérieures	-6 820 312	-6 287 705	-6 287 705	-6 287 705
- Solde des RAR à reporter en n+1	5 804 881			-2 795 449
<b>= Besoin de financement</b>	<b>-482 824</b>	<b>-7 196 881</b>	<b>-502 335</b>	<b>-5 426 995</b>

### A. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 383 K€. Hors remboursement de la dette, les dépenses d'investissement s'établissent à 8 535 K€.

#### ► Dépenses d'équipement

Les dépenses réalisées par la ville en 2021 s'élèvent à 8 284 K€ et recouvrent :

- Les opérations de travaux menées par la ville pour 8 061 K€ se ventilant comme suit :

- Bâtiments : 5 340 K€ (3 393 K€ pour les travaux du gymnase du Parc, 423,2 K€ pour la construction du vestiaire de rugby, etc.).
  - Cadre de vie : 1 205 K€ dont 743 K€ au titre de la voirie, 332 K€ au titre de l'environnement
  - Informatique : 1 057 K€ pour le déploiement de la fibre et de la vidéoprotection,
  - le solde des dépenses réalisées en matière d'équipement s'élèvent à 459 K€ et est réparti entre différents secteur : Enfance, Petite Enfance, Communication, etc.
- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour 223 K€.

► Autres dépenses réelles d'investissement

Les autres dépenses d'investissement, dites financières, s'élèvent à 2 099 K€. Elles sont constituées de la participation financière à la SEM Mobilité (250 K€) ainsi que le remboursement du capital de la dette (1 848 K€ relativement stable par rapport à 2020).

**B. Recettes réelles d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12 938 K€.

Hors affectation du résultat de la section de fonctionnement (Affectation 1068 – 483 K€ en 2021), le total des recettes réelles d'investissement s'élève à 7 920,4 K€ avant emprunt. Cette augmentation significative par rapport à 2020 (+4 026 K€) résulte d'une perception sans précédent de subventions d'investissement et d'un rattrapage des années antérieures sur les recettes de taxe d'aménagement.

► Les subventions reçues

Le total des subventions perçues en 2021 dans le cadre des opérations menées par la ville s'élève à 4 891 K€ dont :

- 1 366 K€ au titre des travaux de la crèche des Pervenches (CD92 - CDDV)
- 1 051 K€ au titre des travaux du gymnase du Parc (CD92 - CDDV)
- 510 K€ au titre des travaux de la place De Gaulle (CD92 - 400 K€ / Région - 110 K€)
- 471 K€ au titre des travaux de rénovation thermique notamment de l'église (FIM - 207 K€/ DSIL - 264 K€)
- 423 K€ au titre des travaux de la Cavée (CD92 - 237 K€ / Région - 187 K€)
- 263 K€ dans le cadre de l'aide à la relance de la construction durable
- 471 K€ au titre de rénovation thermique (FIM - 207 K€/ DSIL - 264 K€)

Les subventions inscrites au budget, notifiées et non perçues (1 278 K€) feront l'objet d'une inscription en restes à réaliser en 2022, au prorata des dépenses effectuées et engagées.

► Les autres recettes d'investissement

Le total des autres recettes s'élève à 8 048 K€ et sont composées notamment de :

- 3 018 K€ de ressources propres d'investissement (FCTVA et taxe d'aménagement),
- 482 K€ d'affectation d'une quote-part des résultats cumulés de la section de fonctionnement visant à couvrir le besoin de financement n-1,
- 4 535 K€ d'emprunt nouveau.

### **C. Opérations d'ordre**

Comme expliqué précédemment les opérations d'ordres sont financièrement neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes.

En 2021, la ville a procédé aux opérations d'ordre de fonctionnement suivantes :

En dépenses les opérations d'ordre s'élèvent à 100 814 € dont :

- 79 496 € de valorisation de travaux effectués en régie (cette dépense correspond à une recette de fonctionnement du même montant).
- 6 918 € d'écritures relatives aux cessions (cette dépense correspond à une recette de fonctionnement du même montant).
- 14 400 € d'écriture relatives à la récupération d'avances sur travaux (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant).

En recettes les opérations d'ordre s'élèvent à 1 201 558 € dont :

- 1 145 771 € au titre des dotations aux amortissements (cette recette correspond à une dépense de fonctionnement du même montant).
- 41 387 € au titre du transfert en investissement des cessions d'immobilisations comptabilisées en section de fonctionnement (cette recette correspond à une dépense de fonctionnement du même montant).
- 14 400 € d'écriture relatives à la récupération d'avances sur travaux (cette recette correspond à une dépense de d'investissement du même montant).



### III. Endettement

Au 31 décembre 2021, l'encours total de la dette communale s'élève à 31 042 K€, soit une augmentation de 2 686 K€ résultant de la contraction de nouveaux emprunts en 2021 afin de couvrir le besoin de financement de la Ville sur l'exercice.

#### Principales caractéristiques

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
31 042 472.15 €	1.95%	17 ans et 5 mois	9 ans	18

Il est à noter cependant que 100% des emprunts contractés par la Ville sont caractérisés « emprunts à risque faible » selon les standards de la *Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales*.

#### Répartition par type de produit au 31 décembre 2021

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	27 094 093.86 €	87.28%	1.89 %
Fixe à phase	2 137 466.71 €	6.89%	4.89 %
Variable	1 682 282.83 €	5.42%	2.07 %
Livret A	128 628.75 €	0.41%	0.50 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>31 067 472.15 €</b>	<b>100%</b>	<b>1.95%</b>

### IV. Garanties d'emprunt

La ville n'a pas garanti de nouveaux emprunts en 2021. L'encours au 31 décembre 2021 présente les caractéristiques suivantes :

Bénéficiaires	Montant Initial	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
Immobilière 3F	3 530 000.00 €	1 963 974.02 €	5
SA Immob du Moulin Vert	2 626 073.16 €	1 839 017.57 €	3
Logis Transports	832 452 €	773 236.18 €	3
Osica	55 430 612.26 €	45 186 753.32 €	28
Logfam les Logements familiaux	4 580 916.44 €	1 144 377.11 €	4
EFIDIS SAHLM	22 410 893.97 €	19 483 211.08 €	11
SAHLM Toit & Joie	42 718 534.82 €	36 007 368.03 €	20
Office HLM92	2 343 638.00 €	2 343 638.00 €	2
APEISUD des Hauts de Seine	1 588 009.41 €	649 654.24 €	1
ICF La Sablière	4 936 362.86 €	3 938 752.96 €	4
SA HLM Coopération familiale	35 873 101.00 €	31 702 292.73 €	4
	<b>176 870 594,86 €</b>	<b>145 032 275,24 €</b>	<b>85</b>

Chaque année, la ville reçoit un document appelé « information annuelle des garants » qui retrace les incidents ayant eu lieu sur les remboursements d'intérêt ou de capital. Aucune banque n'a jamais signalé d'incident et tous les bénéficiaires de garanties ont respecté leurs échéances.